



NATAC - CH253

*Détartrant, désoxydant, décapant
de sécurité "contact alimentaire"*

Natac est une formule nouvelle génération spécialement élaborée pour remplacer avantageusement la plupart des acides traditionnels et dangereux dans leurs utilisations de désoxydation, détartrage et décapage sans en apporter les contraintes (traces noires sur les inox et les chromes, apparition de points de rouille sur le matériel avoisinant due aux vapeurs d'application, agression des métaux...).

Natac offre une grande liberté d'utilisation et d'application :

- Détartrage des sanitaires, robinetteries, carrelages, cabines de douche, piscines, bassins, du matériel de cuisine...
- Dérouillant, désoxydant et récupérateur cuivre, laiton, aluminium, zinc, acier...
- Décapant, rénovateur de coques de bateaux, sols en ciment avant peinture ou élimination des dépôts de ciment ou de laitance sur carrelage et matériel de chantier...

Avantages :

- Substituant idéal aux acides usuels type : acide chlorhydrique, phosphorique, nitrique...
- Principe actif issu du milieu environnemental
- Génère aucune oxydation sur les métaux
- Economique : formule polyvalente et ultra-concentrée
- Utilisable dans l'industrie alimentaire et l'agroalimentaire



Mode d'emploi :

Dilution de 1 à 5% : Détartrage général et désoxydation légère des métaux.

De 5 à 30% : Détartrage renforcé, élimination dépôts béton/ciment, rénovation de sols et désoxydation des métaux.

Pulvériser, laisser agir en fonction de l'état du support et rinçer à l'eau.

**En fonction des supports, il peut apparaître des traces légèrement rosées.
Dans ce cas, effectuez un rinçage avec une solution alcaline (type DET NM
CH207 ou Econet CH200) jusqu'à disparition des traces.**



Règlementation :

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme à l'arrêté 08.09.1999 modifié, relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

DANGER. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.